

Avenir de la Carrière de Gorrh Rouge du Beaujolais Blacé / Saint-Julien

Chers habitants des communes de Blacé et Saint-Julien,

Un **avis administratif** a été publié dans le Patriote Beaujolais N° 1239 le jeudi 23 mai 2019. Le préfet du Rhône annonçait qu'une **consultation du public** d'une durée de 30 jours courant **du 11 juin 2019 au 10 juillet 2019** inclus était ouverte sur la demande d'enregistrement présentée par la société « Gorrh Rouge du Beaujolais » située à Chassieu, en vue de **poursuivre une activité de stockage de déchets inertes**.

La remise en état des carrières est une obligation juridique depuis plus de 30 ans. Elle est inscrite dans les articles R.512-30 et R.512-35 du code de l'environnement. Cette remise en état consiste à effectuer des travaux nécessaires pour assurer l'intégration paysagère et la sécurité du site vis-à-vis du public en créant les conditions permettant le développement d'une nouvelle vocation des terrains. L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières prévoit en son article 12.2 :

- La remise en sécurité des fronts de taille,
- Le nettoyage de l'ensemble des terrains et, d'une manière générale, la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site,
- L'insertion satisfaisante de l'espace affecté par l'exploitation dans le paysage, compte tenu de la vocation ultérieure du site.

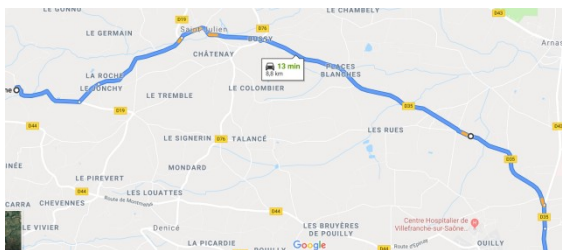
Suite à la parution de cet avis, l'association « **Les Fenêtres du Chapitre de Salles** » s'est saisie du dossier afin de **rédiger des observations** qui seront consignées sur les registres disponibles dans les deux mairies pendant la consultation. Nous avons également rencontrés les maires des deux communes et avons alerté le président du **Géopark Beaujolais**, ainsi que le ScoT.

Fort de l'expérience liée à la **carrière REMUET** également située sur Blacé, notre association a constaté que l'activité de stockage de déchets « inertes » représentait un risque majeur pour nos carrières et notre environnement. Dans le cas de la carrière REMUET, réglementée par un arrêté municipal depuis 2009 puis renouvelé en 2014, nous avons constaté de nombreux dépôts de déchets sans contrôle et avons alerté la mairie de Blacé et la DREAL en 2014 puis de nouveau en 2018 et 2019.



Après 10 ans de stockage de déchets, les camions poursuivent leur activité régulière en déposant des déchets « inertes » aussitôt enterrés sous des tonnes de terres. La société REMUET mentionnait avoir remblayé 6.000 m³ de 2009 à 2014 et estimait encore à 20.000m³ le remblaiement restant. En 2019, soit plus de 10 ans après le début du remblaiement, l'activité se poursuit sans savoir si elle se terminera un jour...

TRAJET : Pour la carrière de Gorrh rouge, l'estimation donnée par l'entreprise Stal est de **72.000m³** de déchets inertes !!! Si on estime qu'un camion est en mesure de transporter 10m³ de déchets inertes, il faudra **7.200** camions chargés pour finaliser le contrat. Ce seront donc **plus de 14.000 passages de camion qui passeront devant vos fenêtres** puisque la route passera par la D35, La Grange Perret d'Arnas, Places blanches, Bussy, Saint-Julien, puis D19 Le Jonchy, L'Esapagne.



RISQUE D'INONDATION : Comme vous le savez, Saint-Julien a été sinistré à plusieurs reprises comme en témoignent plusieurs **arrêtés de catastrophes naturelles liés aux inondations et coulées de boue** : 1982, 1993, 2008, 2010. La société STAL (exploitant de la carrière) minimise pourtant le risque comme en témoigne l'article paru dans le Progrès du 30 mai 2019 et comme en témoigne la procédure d'enregistrement en cours qui est une procédure accélérée par rapport à la procédure d'admission beaucoup plus contraignante.

Pourquoi soutenir notre projet associatif de contrôle en adhérant à l'association?

- Pour **dénoncer le non respect de l'arrêté préfectoral** de 2003 par l'entreprise STAL.
- Pour permettre de **ne pas voir une nouvelle fois des délais non respectés et une durée des dépôts pendant plusieurs années.**

- Pour pouvoir avoir la certitude qu'un véritable **contrôle sera mis en place en lien avec la quantité de camions** au regard de la quantité de déchets déposés.
- Pour que dès à présent un **véritable projet d'avenir** soit envisagé pour cette carrière de Gorrh unique sur notre territoire en impliquant le **Geopark Beaujolais** dans un **projet d'aménagement touristique** du site après la remise en état par la société Stal.
- Pour **changer la cartographie des contraintes environnementales** du schéma départemental des carrières du Rhône afin que les deux carrières de Blacé actuellement classées en zone 3bis soient placées en classe 2 : espaces d'intérêt majeur.
- Pour **obtenir le soutien des élus locaux** dans nos démarches.
- Pour **rester en cohérence avec le label Géopark Beaujolais de l'UNESCO** et donner la possibilité aux communes de Saint-Julien et de Blacé de s'inscrire véritablement dans cette démarche qualité et vertueuse et pour les générations futures.

Si vous souhaitez nous aider et être informé autour de ce projet, nous vous proposons de rejoindre notre association en adhérant dès à présent. Il suffit de nous renvoyer le bulletin d'adhésion accompagné de votre chèque d'adhésion de 10€. Vous recevrez régulièrement notre bulletin d'information avec le résumé des actions menées. Sans votre aide, nous ne pourrions vous aider à faire de cette carrière un site remarquable et respecté.

Christian DUBOURG

Président de l'association « Les Fenêtres du Chapitre de Salles ». Tél. 04 74 60 56 32

Bulletin d'adhésion juin 2019 – juin 2020

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : 69460 Commune : _____

Adresse mail : _____

J'adhère à l'association « Les Fenêtres du Chapitre de Salles » pour soutenir le dossier « Respect du Paysage Beaujolais » afin que nos carrières puissent devenir des sites remarquables et respectés et retourne mon chèque d'adhésion d'un montant de 10€ à l'ordre de « Association Les Fenêtres du Chapitre de Salles » à l'adresse suivante :

Les Fenêtres du Chapitre de Salles

Monsieur Dubourg

1221 route de Saint-Cyr

69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

Page web : <http://www.loisirs-beaujolais.fr/?-Respect-du-Paysage-Beaujolais->

Date :

Signature :

Bulletin d'adhésion juin 2019 – juin 2020

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : 69460 Commune : _____

Adresse mail : _____

J'adhère à l'association « Les Fenêtres du Chapitre de Salles » pour soutenir le dossier « Respect du Paysage Beaujolais » afin que nos carrières puissent devenir des sites remarquables et respectés et retourne mon chèque d'adhésion d'un montant de 10€ à l'ordre de « Association Les Fenêtres du Chapitre de Salles » à l'adresse suivante :

Les Fenêtres du Chapitre de Salles

Monsieur Dubourg

1221 route de Saint-Cyr

69460 Salles-Arbuissonnas en Beaujolais

Page web : <http://www.loisirs-beaujolais.fr/?-Respect-du-Paysage-Beaujolais->

Date :

Signature :

